
Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a tenu sa quatorzième réunion à Genève les 12 et 13 mai 2011 sous la présidence du Dr Ali Jaffer Mohamed (Oman). La liste des participants figure en annexe.

2. Le Comité a adopté son ordre du jour,¹ avec les amendements suivants : 1) suppression du point 3.6 car il n'y a pas d'amendements proposés au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière ; et 2) ajout du point 2.8 : plan stratégique à moyen terme 2008-2013 et projet de budget programme 2012-2013.

Point 3.1 de l'ordre du jour Administration : rapport de situation (document EBPBAC14/2)

3. Le Secrétariat a informé le Comité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système mondial de gestion depuis la dernière réunion du Comité en janvier 2011. Il a fourni au Comité une courte mise à jour concernant les efforts déployés pour renforcer encore la gestion des risques à l'Organisation. Une proposition a également été présentée en vue de rationaliser la périodicité des rapports adressés au Comité sur les questions administratives et gestionnaires.

4. Le Comité s'est déclaré satisfait que le Système mondial de gestion ait été mis en place avec succès dans la Région africaine. Des questions ont été posées concernant la mise à jour prévue du Système et les coûts qu'elle entraînerait ainsi que les économies qui résulteront de sa mise en œuvre. Des questions ont également été posées au sujet de l'harmonisation entre le Système mondial de gestion et le nouveau système mis en place dans la Région des Amériques/à l'OPS. Certains membres du Comité ont souhaité être informés plus avant sur le Système mondial de gestion et ses fonctions.

5. Le Secrétariat a expliqué en réponse à ces questions que US \$5 millions avaient été réservés dans le budget 2012-2013 pour l'actualisation prévue du Système mondial de gestion, qui doit être achevée d'ici mai 2013. Ce montant est inférieur de 25 % au coût de mise en œuvre initial. L'actualisation est nécessaire pour qu'Oracle maintienne son soutien et pour bénéficier des avantages d'une technologie de nouvelle génération. En ce qui concerne les économies à escompter du Système, il a été noté qu'un grand nombre d'avantages du Système, tels qu'une visibilité et une transparence accrues ne sont pas facilement quantifiables. Toutefois, des efforts plus poussés de mesure seront entrepris.

¹ Voir le document EBPBAC14/1.

6. Quant au Système mis en place dans la Région des Amériques/à l'OPS, le Directeur régional a confirmé que les systèmes actuels communiquent entre eux et que l'intégration requise entre le nouveau système de la Région des Amériques/OPS et le Système mondial de gestion sera effectuée.

7. À un niveau plus général, certains membres du Comité ont soulevé des questions au sujet de la finalité et du contenu du rapport de situation et noté que la question de la périodicité des rapports était liée à ces deux questions. Le Secrétariat a fait observer qu'il aimerait recevoir des indications du Comité, car le contexte dans lequel le rapport a, à l'origine, été demandé par les membres du Comité a changé depuis. À cet égard, il a notamment été fait référence au processus de réformes du Directeur général et à un compte rendu complet sur ce processus à présenter au Comité.

8. Dans la discussion qui a suivi, il a été convenu qu'au moins pour l'instant, le rapport couvrant les questions administratives et gestionnaires continuerait d'être établi deux fois par an. Le Comité a estimé qu'il était important qu'il soit tenu au courant des points qui ne sont pas couverts dans les autres rapports mais qu'il doit examiner. Il a également été souligné que le titre du rapport devrait mieux en refléter le contenu.

Le Comité a pris note du rapport contenu dans le document EBPBAC14/2.

Point 3.2 de l'ordre du jour Politique de l'OMS en matière de publication : rapport sur la mise en œuvre (document EB129/4)

9. Le Comité s'est félicité du rapport et a pris note des progrès importants qui avaient été accomplis dans la mise en œuvre de la politique de l'OMS en matière de publication depuis 2008. Il a salué la création d'une cyberbibliothèque qui assurera un accès équitable aux informations scientifiques de l'OMS et favorisera une meilleure reconnaissance de son rôle en tant que source d'information et d'appui technique. Il s'est également félicité des efforts faits pour améliorer les systèmes d'approbation des produits d'information et a demandé s'il existait des mécanismes pour garantir que l'information sur des sujets communs à plusieurs domaines d'activité soit mise en commun au sein de l'Organisation et que ses produits d'information reposent sur des données factuelles. Le Comité a également noté l'utilisation plus efficace de l'Intranet de l'OMS pour orienter la planification des produits d'information.

10. Le Secrétariat a rappelé que les objectifs de la politique étaient d'améliorer la qualité des produits d'information de l'OMS, et de réduire leur nombre et les coûts de production. Le Secrétariat a fait observer que le processus d'édition électronique de l'OMS (ePub) pour l'approbation des produits comportait des renseignements sur les produits d'information prévus au Siège ou dans les bureaux régionaux. La base de données connexe des produits approuvés est disponible sur l'Intranet de l'OMS et peut être consultée par tous les membres du personnel. Elle a permis de réduire le nombre de publications, de même qu'elle a pu être utilisée pour repérer des produits d'information prévus sur certains sujets et éviter ainsi les doublons. Pour garantir que les informations sur des questions communes à plusieurs domaines d'activité sont mises en commun, il existe aussi un système d'examen collégial pour le *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé* et d'autres produits d'information publiés par l'Organisation, auquel participent des membres du personnel concernés de différents groupes et bureaux. Le Comité d'évaluation des directives et autres comités techniques de l'OMS ainsi que le Groupe de coordination de la politique en matière de publications sont également composés d'équipes multidisciplinaires. Tous les membres du personnel de l'OMS ont accès à des informations fondées sur des données factuelles à travers plus de 7000 revues biomédicales et sanitaires en texte intégral dans le cadre du projet Global Information Full Text (GIFT), qui contribue à l'amélioration de la qualité des produits d'information de l'OMS, en particulier des directives.

Le Comité a recommandé au Conseil de prendre note du rapport contenu dans le document EB129/4.

Point 3.3 de l'ordre du jour Méthode de travail des organes directeurs
(document EB129/5)

11. Le Comité a regretté profondément que le rapport du Secrétariat ne lui ait pas été communiqué à l'avance. Il a examiné le rapport, et notamment les approches proposées dans les trois domaines de préoccupation considérés : exigences en matière d'établissement de rapports prolongées et, dans certains cas, perpétuelles ; nécessité d'un examen plus complet des incidences administratives et financières des résolutions avant leur adoption ; et fixation éventuelle d'une date limite pour la présentation de propositions officielles au Conseil exécutif. Plusieurs membres du Comité ont souligné l'importance d'envisager d'autres approches du traitement des incidences financières des résolutions dans le cadre du processus de réformes conduit par le Directeur général.

12. Le Secrétariat a pris note du fait que l'on s'attend à ce que la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, qui doit se tenir en mai 2012, examine des recommandations ayant trait à la réforme de la gouvernance de l'OMS, y compris s'agissant des questions financières, sur la base notamment des discussions qui auront lieu à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, ainsi qu'aux cent vingt-neuvième et cent-trentième sessions du Conseil exécutif. Concernant la fixation d'une date limite pour la présentation de propositions formelles au Conseil exécutif, le Secrétariat a noté qu'à sa cent vingt-neuvième session, le Conseil pourrait, s'il le désire, adopter une nouvelle règle à cet égard. Quant à la question de mettre fin aux exigences en matière de rapport après un délai déterminé, certains membres ont fait observer la nécessité d'une certaine flexibilité et l'importance d'une évaluation attentive des mandats existants en matière de compte rendu. Le Comité a convenu que les mesures proposées constituaient une première étape dans la mise en œuvre de changements visant à rendre le Conseil exécutif et l'OMS dans son ensemble plus efficaces.

Le Comité a recommandé au Conseil de prendre note du rapport contenu dans le document EB129/5.

Point 3.4 de l'ordre du jour Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance (document EBPBAC14/3)

13. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a présenté le deuxième rapport de ce Comité au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration.

14. Le Comité consultatif indépendant a considéré que le compte rendu de ses travaux à chaque réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration constituerait une source utile d'informations pour les États Membres et favoriserait un dialogue productif et interactif.

15. Le Président du Comité consultatif indépendant a souligné les principales observations et recommandations du rapport, qui portent sur des questions relatives aux investissements, à la gestion de la trésorerie et des devises étrangères, au contrôle budgétaire et à la budgétisation, à la gestion du risque institutionnel, à la vérification extérieure des comptes, aux rapports financiers et à la transition vers les normes internationales de comptabilité du secteur public, à la surveillance interne, au Système mondial de gestion, au rôle de l'OMS et au programme de réformes du Directeur général, ainsi qu'au contrôle interne et à la responsabilisation.

16. Concernant le choix du nouveau Commissaire aux Comptes de l'OMS pour 2012 qui incombe à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, le Comité consultatif indépendant a fait observer que son avis n'avait pas été sollicité par le Comité. Il a noté qu'il pourrait donner des avis utiles au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, au Conseil exécutif et aux États Membres quant aux éléments que les Membres de l'OMS souhaiteront peut-être prendre en considération pour choisir entre les différents candidats. Il serait bon que, le moment venu, le Comité et le Conseil exécutif envisagent d'amender le mandat du Comité consultatif indépendant pour lui permettre de formuler un avis professionnel d'experts sur le processus de sélection.

17. Le Comité s'est félicité de l'utilité du rapport très instructif. Il a fait observer que le Comité consultatif indépendant avait déjà été extrêmement utile depuis sa création relativement récente en concentrant l'attention des États Membres de l'OMS sur des questions d'importance stratégique et en fournissant une somme de données d'expérience et d'opinions obtenues auprès d'un large éventail d'organisations. La qualité et la valeur ajoutée du rapport du Comité consultatif indépendant ont été reconnues. Le Comité a également convenu qu'à l'avenir, la contribution du Comité consultatif indépendant au processus de sélection du Commissaire aux Comptes de l'Organisation serait la bienvenue.

18. Le Comité a pris note du rapport et demandé qu'à l'avenir les rapports lui soient distribués plus longtemps avant ses réunions, et a fait savoir qu'il préférerait que les rapports du Comité consultatif indépendant soient examinés plus tôt lors de la réunion, de sorte à pouvoir en tenir compte dans les débats ultérieurs sur d'autres questions financières et de surveillance.

Le Comité a pris note du rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance contenu dans le document EBPBAC14/3.

Point 3.5 de l'ordre du jour Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes (document EBPBAC14/4)

19. Le Contrôleur a présenté le rapport du Secrétariat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes, qui fait le point de la suite donnée par le Secrétariat aux vérifications et qui complète les trois autres rapports sur la surveillance que le Comité avait examinés précédemment, à savoir le rapport du vérificateur intérieur des comptes, le rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes et le rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance.

20. Il s'est félicité du vif intérêt manifesté par le Comité pour les questions de surveillance en général, qui facilite la conduite des réformes requises pour parvenir à un cadre de contrôle optimal. Suite à la dernière présentation concernant ce point au Comité en janvier 2011, il a été convenu avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance que, dorénavant, les divers rapports relatifs à la surveillance seraient mieux harmonisés de façon à permettre au Comité d'avoir une vue d'ensemble sur toutes les questions de ce type. Plutôt que de présenter au Comité le tableau de suivi détaillé contenu dans le précédent rapport, il a également été convenu que celui-ci serait soumis au Comité consultatif indépendant, qui l'analysera et l'intégrera dans son propre rapport au Comité.

21. Le Secrétariat a noté que, si le document montre que certains rapports de vérification restent en suspens pendant un temps assez long, c'est que la mise en œuvre des recommandations s'avère souvent très complexe. Il faut du temps pour résoudre les difficultés, comme par exemple dans le cas

des deux audits ayant trait à l'assurance : la couverture globale au Siège et l'Assurance-Maladie du personnel. Leur suivi exige de nombreuses consultations avec tous les partenaires, la résolution de nombreux problèmes juridiques et des changements dans la politique de ressources humaines.

Le Comité a pris note du rapport contenu dans le document EBPBAC14/4.

Point 3.7 de l'ordre du jour Amendements au Règlement du Personnel et aux Règles de Gestion financière (document EB129/9)

22. Le Comité a reconnu la complexité et l'importance cruciale de cette question. Il s'est félicité des amendements proposés au Règlement du Personnel et noté les changements apportés concernant l'octroi des engagements continus et en ce qui concerne les engagements à durée déterminée. Il a considéré la réactivité du Secrétariat à la résolution EB128.R4 comme encourageante.

23. Le Comité a noté que le Secrétariat allait préciser les conditions particulières concernant l'octroi des engagements continus en consultation avec l'Association du Personnel et d'autres parties compétentes pour une mise en œuvre en 2012, et demandé que les répercussions de ces changements fassent l'objet d'un suivi plus approfondi et soient analysées plus avant.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution contenu dans le document EB129/9.

Point 4 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

24. Le Comité a adopté son rapport.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES, SUPPLÉANTS ET CONSEILLERS

Oman

Dr Ali Jaffer Mohamed (Président)

Allemagne

M. B. Kümmel (suppléant du Dr E. Seeba)

Dr B. Gehrman (suppléant)

M. H. Herrmann (suppléant)

M. T. Ifland (suppléant)

M. S. Laumeyer (suppléant)

Mme A. Peters (suppléant)

Brésil

M. E. A. Cardoso (suppléant du Dr P. Buss)

Mme B. De Souza E Silva (suppléant)

M. F. Nilson (suppléant)

Burundi

Dr N. Birintanya

M. B. Ntahiraja (suppléant)

Canada

Dr P. R. Gully

M. P. Blais (suppléant)

Mme J. Hamilton (suppléant)

M. A. Hodhod (suppléant)

M. L. Jones (suppléant)

Mme A. Paczkowski (suppléant)

Mme C. Reissmann (suppléant)

M. D. Stevenson (suppléant)

Dr G. Wiseman (suppléant)

Chine

Dr Ren Minghui

Dr Feng Yong (suppléant)
M. Teng Fei (suppléant)
Mme Zhang Xiaobo (suppléant)

France

M. S. Chatelus (suppléant de M. D. Houssin)

Mme G. Chedeville-Murray (suppléant)

Inde

M. S. Prasad (suppléant de M. K. Chandramouli)

Japon

Dr T. Takei (suppléant du Dr S. Omi)

Dr M. Iwata (suppléant)
M. Y. Otake (suppléant)
M. M. Sakata (suppléant)

Maroc

M. J. Hazim (suppléant de Mme Y. Baddou)

M. O. Hilale (suppléant)
M. A. Samri (suppléant)

Niger

M. M. Kountche (suppléant du Dr A. Djibo)

Timor-Leste

Mme M. Hanjam Soares

Dr A. G. Correia (suppléant)
Mme G. dos Santos Maya (suppléant)
M. J. Da Fonseca (suppléant)
Mme I. M. Gomes (suppléant)
M. B. Martins (suppléant)

Membre de droit

Dr M. Kökény (Président du Conseil exécutif)

ÉTATS MEMBRES QUI NE SONT PAS MEMBRES DU COMITÉ**Australie**

Mme A. Cernovs
Mme A. Creelman
M. S. Commar
M. P. Higgins

Burkina Faso

Mme G. Dabré

Danemark

Mme P. L. Kristensen

États-Unis d'Amérique

Mme A. Blackwood

Fédération de Russie

M. E. V. Kalugin
Dr M. S. Tseshkovskiy

Finlande

M. F. Lahtinen
M. S. Lehtinen
M. R. Turtio

Haïti

M. J. B. Alexandre

Hongrie

M. M. Zoltán

Iran (République islamique d')

M. A. Manenti

Iraq

M. U. Ibrahim

Israël

M. R. Adam

Italie

Mme G. Filippi

Mexique

M. J. R. Lorenzo Dominguez
M. M. A. Toscano Velasco

Norvège

Mme S. Honde-Steen
M. T. E. Lindgren
Mme S. C. Moe
M. H. Storbekkrønning

Pays-Bas

M. E. Verschuren

Pologne

Mme J. Chojecka
M. W. Gwiazda

Qatar

M. A. Al Shikaki

Rwanda

Mme M. Ntashamaje

Suisse

M. M. Ammann
Mme A. Ruppen

Ukraine

M. O. Andrienko

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord**

M. A. Preston
M. M. Rush
Mme N. Shipton-Yates
M. J. Thomson